

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 39

Artikel: Ein voïadzo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

poussent la loi. Les scrutateurs des deux partis sont aux portes et comptent.

De la sorte, ceux-là seuls votent qui ont assisté aux débats. Il n'existe pas de quorum; tant pis pour les absents qui ne remplissent pas leur devoir.

Un scrutin est irrévocablement acquis et ne peut jamais se recommencer, et on prétend que, pour aller fumer une cigarette, un député prie son collègue du parti opposé de venir avec lui à la buvette afin que la majorité ne soit pas changée.

Cette dernière particularité nous rappelle un fait semblable raconté dans les *Mélanges vaudois* :

« Jean Muret, disait L. Favrat, avait conçu l'idée de composer un herbier helvétique. Jusqu'en 1862, la botanique avait dû compter avec les devoirs de l'homme d'Etat, mais dès lors il s'y livra tout entier, sans toutefois négliger ses devoirs de citoyen et sans manquer un seul scrutin, sauf une seule fois qu'il s'arrangea avec le professeur Rambert, qui, dans le cas particulier, était d'une opinion contraire, et ils ne votèrent ni l'un ni l'autre, ce qui ne changea rien au résultat. »

Dein lo train.

Lo père Tique étai on tot mâlin; et ne lâi fasâi rein dè passâ po on toupin po essi yi d'espargni caquîs centimes.

On iadzo que l'étâi z'u ein tsemin dè fai avoué son valet et sa felhie, lâo dit ein arveint à la gâra dè l'atteindrè on momeint, tandi que va queri lè cartès âo guintset. Lâi ein faillâi trâi: iena por li, iena po son luron, on gaillâ dè treintècin ans et l'autro po la pernetta, qu'avâi quarante ans.

Quand lè z'a et que lo trein est quie, l'eintront ti trâi dein on vouagon, et route! quand lo subliet a sielliâ, l'ont modâ.

On momeint après, cé dâo tsemin dè fâi que pècè lè cartès, arrevè, et lo père Tique, qu'avâi lè trâi beliets dein sa catsetta dè gilet, lè so et lè lâi baillè.

Lo controleu preind cliiâo cartès; mâ quand lè vâo péci, ye fâ âo vilhio:

— Qu'est-te que cein vâo derè què cliiâo demi-pleciâc? c'est dâi cartès pò dâi z'einfants.

— Eh bin, repond Tique, cein n'est-te pas mè dou z'einfants! vouâiquie mon valet Samuïet et ma felhie Marienne. Demandâ à quoui vo voudrà!

— Ne dio pas lo contréro, fâ l'hommo dâo trein; mâ y'a trâo grandteimps que l'ont bôtsi dè têtâ po allâ po demi-pleciâc.

Et lo père Tique a du, bon grâ, mau grâ, aboulâ dè la mounia po lo restant.

Ein voïadzo.

Pécet étâi plien dè dettès coumeint on tsin dè pudzès; mâ ne sè cassâvè pas la

têta po tot cein. Portant quand per hazâ reincontrâvè cauquon à quoui dévessâi, n'étâi pas tant à se n'èse, et quand poivè sè reveri dévânt que l'autro l'aussè vu, l'avâi vito fé demi-tou.

On iadzo que l'étâi pè l'hôtô, vouâiquie qu'on vint senailli à sa porta, et coumeint sè peinsâvè qu'on lâi vegnâi reccliamâ dè la mounia, ye fâ à sa serveinta qu'allâvè repondrè:

— Dîtès que ne su pas quie et que su parti ein voïadzo.

La serveinta, qu'étâi 'na brava felhie, bin compliéseinta, mâ que n'avâi pas einveintâ la pudra, va âovri la porta:

— Monsu Pécet châi est te? se lâi fâ lo gaillâ qu'avâi teri la senaillè.

— Na, ne châi est pas; l'est parti ein voïadzo.

— Et quand crâidè-vo que vâo reveni?

— Ah ma fâi, n'ein sè rein; mâ se vo volliâi atteindrè on momeint, y'âodri lo lâi demandâ.

Sous le titre: *La peur du microbe*, M. Emile Gautier publie dans le *Petit Marseillais* un article scientifique qu'il termine par cette anecdote qui a fait le tour de la presse, tant l'hilarité qu'elle provoque l'emporte sur le fond, d'un goût quelque peu douteux, il est vrai:

« Un pâtissier d'une grande ville de l'Est avait conquis une grande renommée pour la qualité superfine de certains de ses gâteaux. Un beau jour, il s'aperçut que le contenu de certaine fosse de la maison voisine de la sienne filtrait dans son puits et souillait son eau. Vite, un beau procès au voisin, qui est condamné à exécuter d'urgence, à ses frais, les travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité de sa fosse, non sans avoir préalablement versé une forte somme, à titre de dommages-intérêts.

« Le pâtissier triomphait sur toute la ligne. Mais, hélas! tout n'est qu'heur et malheur, et son triomphe fut de courte durée... Les gâteaux, auparavant si recherchés, avaient *ipso facto* perdu leur saveur exquise, au point que les gourmets désertaient un à un la boutique autrefois si bien achalandée. C'eût été la ruine fatale, à brève échéance, si mon dit pâtissier n'avait eu, en désespoir de cause, la lumineuse idée de restituer, sans en rien dire à personne, l'indemnité reçue, en y ajoutant un petit supplément pour le rétablissement de la fissure. C'était donc, à n'en pas douter, l'eau contaminée qui assurait aux célèbres gâteaux leur supériorité incomparable... Mon Dieu! n'est-ce pas également aux « toxines » — c'est-à-dire aux poisons — qu'il distille que le gibier faisandé doit son fumet délicieux? »

De la gaieté en médecine.

Le docteur Félix Brémont, dans le *Journal d'hygiène*, vient de donner une bien curieuse

note sur l'emploi de la gaieté en médecine comme agent curatif. La lecture même de ce document, rempli d'une aimable philosophie, rentre parfaitement dans la méthode thérapeutique préconisée par ce spirituel confrère.

Soyez gais, si vous voulez guérir! déclare-t-il. Le conseil est bon et agréable à suivre. De plus, les exemples que cite le docteur Brémont sont amusants et convainquants.

Le rire est, paraît-il, un remède excellent dans la goutte et la pleurésie. On l'a observé exactement pour ce dernier cas, dans le service du docteur Thomas, médecin-professeur de la marine; l'air rejeté par le rire vers les extrémités terminales des bronches force peu à peu les alvéoles à se déplier, et cela évite au patient les douloureux étouffements.

Au temps de Henri IV, le duc d'Angoulême de l'époque, se trouvait rongé par la fièvre. Son secrétaire et son intendant, tous deux sexagénaires, assistés d'un vieux capitaine des gardes, tous trois personnages graves et sérieux, se présentèrent inopinément à lui, revêtus de costumes étranges, en faisant d'horribles grimaces. Le duc rit aux larmes et saigna du nez; il fut guéri presque immédiatement.

Démocrite, avant le secrétaire du duc d'Angoulême, guérissait d'ailleurs les coliques néphrétiques et la sciaticque avec un air de flûte.

Descuret rapporte que le rire, en accélérant la circulation du sang et en secouant les muscles, accélère la guérison des blessures faites à l'arme blanche.

Nous ne sommes pas au bout de cette hilarante thérapeutique.

Un pêcheur avait, par une regrettable inadvertance, avalé un hameçon qui se trouvait fixé dans sa gorge; il s'était pris à la ligne lui-même. Que fit le praticien chargé d'extirper ce corps étranger? Il chatouilla avec un onguent le périmètre du patient; celui-ci, pris d'un fou rire, cracha son hameçon.

Richerand déclare avoir vu se vider, dans les secousses d'un rire provoqué au moment opportun, le contenu d'un abcès par congestion, fort mal placé dans la région lombaire d'un malade.

Barthez cite un cas analogue chez un de ses malades à la suite d'un rire inextinguible provoqué par la lecture d'un « ouvrage plaisant. »

Nous ne suivrons pas le docteur Brémont dans les différents exemples analogues qu'il énumère. Mais on ne saurait trop recommander vivement avec lui, à tous les intéressés, d'employer la gaieté comme souverain remède. Ce remède est courant. On l'a sous la main à bon marché, en évitant la société des pronostiqueurs sinistres, prophètes de malheurs, des colporteurs de mauvaises nouvelles, de médisances, de calomnies et autres documents empoisonnés.

Il faut retenir aussi l'utilité reconnue par la science de ne pas se livrer à la lecture des livres ennuyeux et de rechercher d'une façon méthodique, dans l'étonnante reproduction littéraire actuelle, les « ouvrages plaisants. » Le livre sinistre et décourageant doit avoir en effet, contribué, dans une large mesure, aux accidents survenus dans la santé publique; peut-être pourrait-on mettre équitablement sur son compte les fléaux de la névrose et de l'influenza.

Mais le rire nous en guérira, n'en doutons pas, puisqu'il guérit déjà la goutte, la fièvre